

*Claudine Amstein*

## Dans l'intérêt des femmes, pas de quotas de femmes!



Photo: m. à d.

**L**a Suisse doit-elle emboîter le pas aux pays nordiques et imposer des quotas de femmes dans les conseils d'administration des entreprises suisses? L'actuelle révision en préparation du droit de la société anonyme semble aller dans ce sens. Les entreprises suisses cotées en bourse seraient obligées de compter 30 pour cent d'administratrices dans un délai de dix ans, contre environ 14 pour cent aujourd'hui. Un problème, une loi... Mais chaque loi crée de nouveaux problèmes!

La manière de fonctionner des conseils d'administration a beaucoup évolué au cours des quinze dernières années. Les entreprises ont tiré les leçons de débâcles comme celle de Swissair, les nominations par pure cooptation se raréfient. De simples chambres d'enregistrement des décisions de la direction, les conseils d'administration se sont transformés en véritables organes stratégiques, chargés de mettre les managers au défi de démontrer la justesse de chacune de leurs décisions.

Cette évolution s'est accompagnée d'une sélection beaucoup plus pointue des administrateurs et administratrices. Les entreprises ont besoin d'un équilibre des compétences, dans leur domaine d'activité, mais aussi en marketing, en finances, en ressources humaines. Elles ont aussi besoin d'un regard extérieur, afin de ne pas prendre le risque de perdre le contact avec la clientèle.

Et les femmes? Elles sont actuellement encore sous-représentées, c'est un fait. Mais quelle bêtise nous ferions en obligeant ne serait-ce qu'une seule entreprise à se priver de la personne idéale à un moment donné, s'il devait s'avérer que cette personne est un homme, pour une simple raison réglementaire! L'objectif d'accroissement du nombre de femmes dans les conseils d'administration devrait être prioritaire dans toutes entreprises insuffisamment féminisées. Ce n'est pas le cas partout. Mais inscrire cela dans la loi est totalement excessif.

Les quotas desserviront la cause des femmes. Il arrivera inmanquablement un moment où l'une ou l'autre grande entreprise devra privilégier une femme malgré la candidature d'un homme qui répondrait mieux au profil requis pour tel poste d'administrateur. L'«accident» est donc programmé. L'ensemble des femmes élues sur quotas verront alors leur position fragilisée.

Encore une fois, mon propos est sans équivoque: il faut davantage de femmes dans les conseils d'administrations. Nous représentons 45 pour cent des personnes actives dans le pays et les entreprises se doivent de refléter cette situation. Mais la voie légale nous dessert. Les entreprises sont conscientes qu'une bonne gouvernance constitue le meilleur moyen de défendre leurs intérêts, ceux de leurs clients, de leur personnel et de leurs actionnaires. Les quotas obligatoires ne feraient que compliquer le jeu. ■

---

Claudine Amstein, directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).